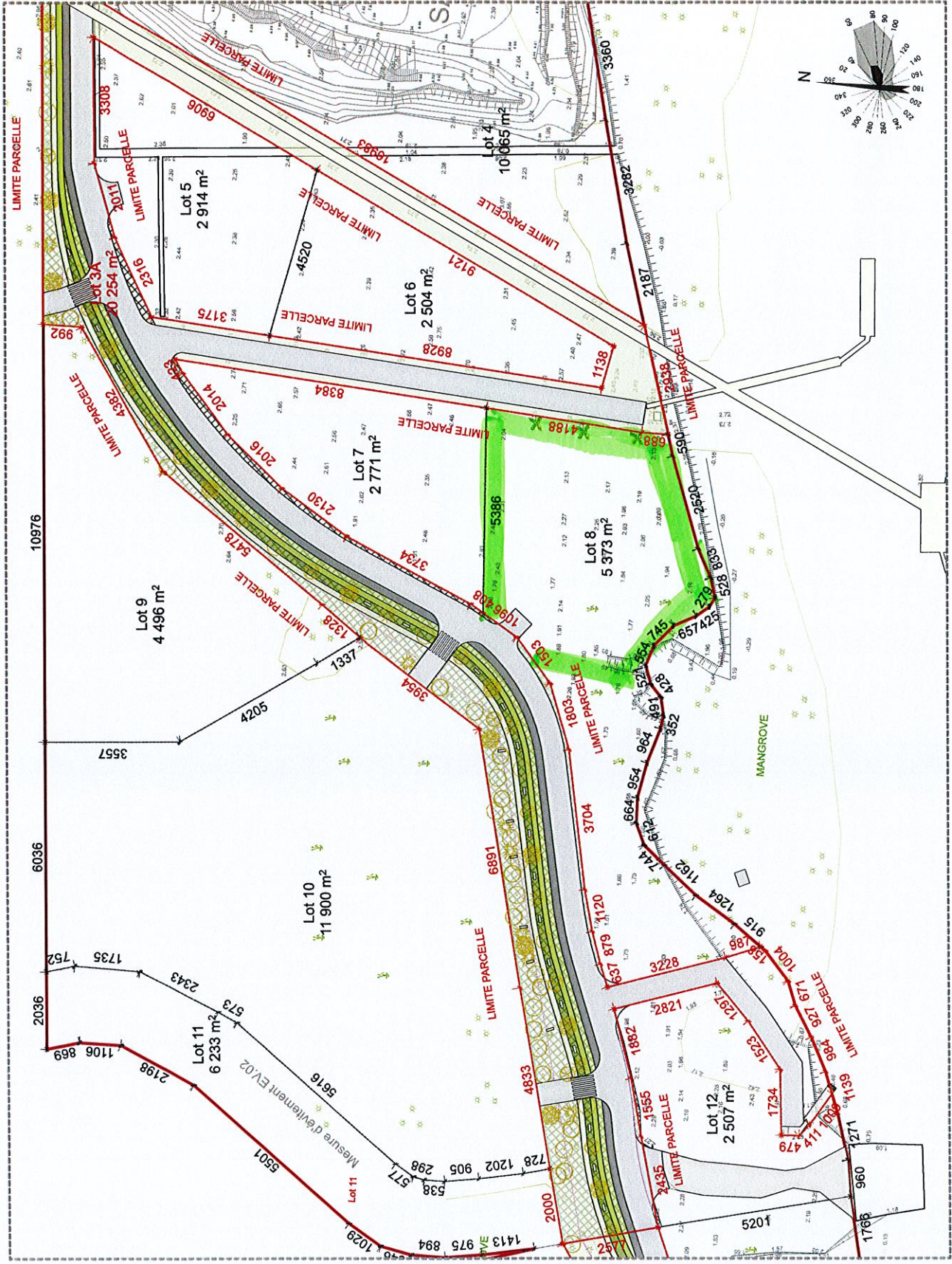


ZOOM B :



attalorda - pères
 Capital: 10 000 €
 R.C.S. Cayenne
 N° 33 28 025 00019
 Inscrit au
 ordre des architectes
 S16941

schaeffer 97300 cayenne

AVERTISSEMENT :
 Le maître d'ouvrage est pleinement informé que :
 - La mission de l'architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architecture et au strict nécessaire à la demande de permis d'aménager, il ne peut constituer en aucune manière des plans d'exécution, ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
 Le maître d'ouvrage devra :
 - faire passer à une étude de sol afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs dimensions.
 - confier une étude de structure à un Bureau d'Etude Béton pour prise en compte des effets de la mer.
 - obligation souscrire une assurance de dommage ouvrage.
 Les actes posés sur le plan sont indicatifs. L'entrepreneur adjudicataire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au maître d'œuvre les dessins d'exécution.
 S'il n'était pas tenu compte du présent avertissement, il pourrait en résulter de graves dommages structurels.

maîtrise d'œuvre:		maîtrise d'ouvrage:	
Architecte : BET		GRAND PORT MARITIME DE GUYANE	
Architecte : BET		AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT A USAGE INDUSTRIEL	
Architecte : BET		PROJET D'EXTENSION DU PORT DE DEGRAD DES CANNES	
PHASES: [] ESQ. [] A.P.S. [] A.P.D. [] P.A. [] PRO [] DGE [] A.C.T. [] D.E.T. [] VISA [] A.O.R. [] FORMAT [] ECHELLE [] DATE [] IND. [] MODIFICATIONS []		A3 1:2500 29/09/2021 0 dépôt permis d'aménager	
PLAN DE COMPOSITION DU PROJET		PA4	
SECOTEM		1.9	